



**CRRAE-UMOA**

Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne  
de l'Union Monétaire Ouest Africaine

**CAHIER DES CHARGES RELATIF A LA SELECTION D'UN MAITRE  
D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GUERITE  
D'ENTREE ET D'UN LOCAL POUBELLE AU  
COMPLEXE IMMOBILIER DE LA CRRAE-UMOA  
A LA RIVIERA-BONOUMIN**

Date limite de réception des offres : **VENDREDI 31 MAI 2024 A 12H 00 MN**

**SOMMAIRE**

<b>I. OBJET .....</b>	<b>3</b>
<b>II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA.....</b>	<b>3</b>
<b>III. SERVICES ATTENDUS .....</b>	<b>3</b>
<b>IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES .....</b>	<b>5</b>
<b>V. LIVRABLES .....</b>	<b>5</b>
<b>VI. VISITE DE SITE.....</b>	<b>5</b>
<b>VII. CONSIDERATIONS GENERALES.....</b>	<b>6</b>
7.1 Régime des prix .....	6
7.2 Connaissance des conditions de travail .....	6
7.3 Présentation des offres.....	6
7.4 Contenu des offres.....	7
7.5 Dépôt des offres.....	7
7.6 Compléments d'informations.....	7
<b>ANNEXE : DESCRIPTIF DES LOCAUX A AMENAGER.....</b>	<b>9</b>

## I. OBJET

La Caisse de Retraite par Répartition Avec Epargne de l'Union Monétaire Ouest Africaine (CRRAE-UMOA) a construit à la Riviera-Bonoumin, à Abidjan en Côte d'Ivoire, un deuxième complexe immobilier qui devrait héberger une partie de ses bureaux.

A cet effet, elle envisage la construction d'une guérite de sécurité à l'entrée principale et d'un local poubelle en vue de garantir une exploitation optimale du complexe.

Le présent cahier des charges a pour objet la définition des conditions de soumission à l'appel d'offres relatif à la sélection d'un Maître d'Œuvre pour l'élaboration du dossier d'appel d'offres, la sélection des entreprises chargées des travaux, le suivi et le contrôle des travaux d'aménagement de la guérite d'entrée principale et du local poubelle du complexe de Riviera-Bonoumin de la CRRAE-UMOA. Les prestations s'étendront de la phase d'élaboration du dossier d'appel d'offres à la réception définitive desdits ouvrages.

## II. PRESENTATION DE LA CRRAE-UMOA

La CRRAE-UMOA est un Organisme Public International de prévoyance retraite doté de la personnalité juridique. La Caisse gère deux (02) régimes de retraite par répartition, à savoir le Régime de Retraite par Répartition du Personnel Cadre (RRPC) et le Régime de Retraite Complémentaire du Personnel Non Cadre (RCPNC), ainsi qu'un Régime de Retraite Volontaire par Capitalisation (RVC). Elle gère également au profit des retraités cadres, un Fonds Autonome d'Assurance Maladie (FAAM).

Outre ses deux (02) Adhérents Fondateurs que sont la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), la Caisse est ouverte aux banques, établissements financiers et sociétés d'assurance de l'UEMOA, ainsi qu'aux institutions financières multinationales africaines dont le siège est situé dans l'un des Etats membres de l'Union.

## III. SERVICES ATTENDUS

Les prestations attendues du Maître d'Œuvre sont réparties en deux missions principales comme suit :

### 3.1 Mission d'études techniques du projet

La mission d'études techniques concerne notamment :

- l'identification du lieu d'implantation de la guérite d'entrée et du local poubelle ;
- l'établissement de l'état des lieux ;
- l'élaboration de plans d'implantation et d'aménagement conformément au descriptif type joint en annexe du présent cahier des charges;
- l'élaboration du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) comportant les pièces écrites et graphiques permettant aux entreprises consultées pour les travaux de construction d'appréhender sans ambiguïté la nature, la quantité, la qualité et les limites de leurs prestations ;
- le dépouillement des offres des soumissionnaires suivant les modalités définies par le Maître d'Ouvrage ;

- l'élaboration du dossier de permis de démolition si besoin ;
- l'établissement d'un planning précis des différentes phases du chantier.

Le DAO à élaborer devra prévoir le regroupement des prestations en lots comme suit :

- lot n°1 : Génie civil ;
- lot n°2 : Installations techniques d'électricité (courant fort / courant faible), de climatisation, de plomberie ;
- lot n°3 : Sécurité incendie, contrôle d'accès et sûreté.

Le Maître d'Œuvre devra affecter à la mission d'études au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un architecte ou un ingénieur génie civil, chef de projet, avec cinq (05) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur avec un Brevet de Technicien en génie civil avec trois (03) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur avec un Brevet de Technicien, généraliste des lots techniques, avec trois (03) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires.

### **3.2 Mission de suivi de l'exécution des travaux**

Cette mission vise à s'assurer de la conformité des réalisations avec les prescriptions du cahier des charges. A cet effet, les prestations attendues portent notamment sur :

- le pilotage, l'ordonnancement et la coordination des travaux ;
- le suivi quotidien de la conformité technique des travaux ;
- le suivi administratif et financier des travaux ;
- la préparation et l'organisation des séances de réception provisoire et définitive ;
- l'élaboration d'un rapport hebdomadaire de suivi des travaux en vue de tenir informé le Maître d'Ouvrage (MO) ;
- l'inscription d'une garantie décennale pour les ouvrages nouvellement construits ;
- l'identification d'éventuelles problématiques et leur résolution rapide (avant qu'elles ne soient plus préjudiciables en termes de délai, budget, etc.) ;
- la coordination de l'ensemble des équipes intervenant au chantier ;
- la supervision de la disponibilité des moyens requis : ressources humaines, matériaux, outils pour exécuter correctement les travaux ;
- le contrôle sur l'avancement des travaux, ainsi que leur conformité par rapport au cahier des charges.

Le Maître d'œuvre devra affecter à la mission de suivi des travaux au minimum un personnel avec les qualifications suivantes :

- un architecte ou un ingénieur génie civil, chef de projet, avec cinq (05) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;
- un technicien supérieur avec un Brevet de Technicien en génie civil avec trois (03) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires ;

- un technicien supérieur avec un Brevet de Technicien, généraliste des lots techniques, avec trois (03) ans d'expérience minimum dans des travaux similaires.

Le Maître d'Œuvre présentera également la mission du Bureau du Contrôle Technique (BCT), chargé du contrôle technique sur l'ensemble des ouvrages réalisés, ainsi que le coût de ses honoraires.

#### **IV. DISPOSITIONS PARTICULIERES**

Les prestations du présent cahier des charges devraient être conformes aux normes en vigueur et répondre aux exigences de confort, de sécurité, d'acoustique, d'ergonomie, ainsi que d'aération et d'éclairage naturel requises.

Les aménagements devront prendre en compte une bonne distribution de la ventilation, de l'aération et de la lumière de chaque local. Le cas échéant, les cloisons tiendront compte de ces réalités de sorte à ne pas entraîner des modifications techniques majeures sur les installations existantes.

Le projet devra être réalisé en tenant compte des critères suivants :

- l'implantation et l'insertion du projet dans son environnement ;
- les éléments d'innovation ;
- l'économie du projet en termes d'ergonomie et de rapport qualité/prix ;
- la faisabilité technique ;
- le bordereau de prix unitaires.

#### **V. LIVRABLES**

Le Maître d'Œuvre devra fournir à la CRRAE-UMOA des plans finis qui seront soumis à validation. Après cette étape, il présentera à la Caisse, les différentes perspectives du projet avec tous les détails qui en facilitent la compréhension.

Ces plans seront accompagnés des supports suivants :

- une estimation détaillée du coût des prestations proposé par lot, en francs CFA HT ;
- un plan 2D des prestations proposées par lot ;
- une image de synthèse en 3D de la guérite et du local poubelle ;
- un support numérique contenant tous les éléments graphiques et écrits précités, sous formats appropriés, sans omettre les éléments constitutifs des documents graphiques sous formats PDF ou JPEG avec une résolution minimale de 300 dpi.

#### **VI. VISITE DE SITE**

Afin de permettre aux soumissionnaires d'avoir un aperçu des contraintes techniques ou environnementales qui auraient été omises ou qui n'ont pu être clairement définies dans le présent document, une visite de site est prévue **le mercredi 08 mai 2024 à 11 h 00 mn** au complexe immobilier de la Caisse à la Riviera-Bonoumin.

Tout soumissionnaire qui souhaite participer à cette visite devra manifester son intérêt en communiquant les nom et prénoms de son représentant devant prendre part à ladite visite en envoyant un courriel à l'adresse électronique [darh@crrae.org](mailto:darh@crrae.org) avant la date susvisée.

## VII. CONSIDERATIONS GENERALES

Toute offre ne répondant pas explicitement aux exigences du présent document sera rejetée pour non-conformité.

Aucune réclamation ne pourra être faite à la CRRAE-UMOA quant à la justification de ses choix lors de l'adjudication.

### 7.1 Régime des prix

Les prix des prestations devront être établis sous la forme d'une pro-forma, en francs CFA. En vertu des dispositions de l'article 10 de l'Accord de Siège conclu le 8 mai 2008 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la CRRAE-UMOA, le présent marché bénéficie du régime de l'exonération de tous les impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent, en vigueur en Côte d'Ivoire.

En conséquence, les prix et modalités financières prévus dans le présent appel d'offres s'entendent hors taxes et hors frais de douane.

### 7.2 Connaissance des conditions de travail

En faisant acte de candidature, le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la nature du marché, des missions qui en découlent, ainsi que des contraintes y afférentes, sur la base desquelles il a fixé ses honoraires au prix global forfaitaire et non révisable.

A ce titre, les soumissionnaires devront fournir les informations ci-après :

- le présent cahier des charges entièrement paraphé, signé et daté avec la mention manuscrite " lu et approuvé " ;
- les renseignements complets concernant le statut de la société et de ses associés accompagnés des pièces dûment certifiées indiquant sa constitution et sa nationalité ;
- l'attestation d'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du pays concerné ;
- l'attestation d'assurance pour la responsabilité civile ;
- l'attestation délivrée par l'Administration Fiscale indiquant que le soumissionnaire est en règle vis-à-vis de cet organisme.

### 7.3 Présentation des offres

Les offres seront présentées en deux (02) exemplaires physiques et un (01) autre exemplaire sur support numérique (clé USB), rangés dans une enveloppe fermée et scellée en indiquant les offres techniques et financières pour chacun des lots susvisés.

Il devra être écrit sur l'enveloppe, sous peine de nullité :

Au coin supérieur gauche :

**" APPEL D'OFFRES RELATIF A LA SELECTION D'UN MAITRE D'ŒUVRE  
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE GUERITE D'ENTREE ET D'UN LOCAL DE  
POUBELLE AU COMPLEXE IMMOBILIER DE LA CRRAE-UMOA A LA RIVIERA  
-BONOUMIN "**

**(A n'ouvrir qu'en commission de dépouillement)**

Au centre :

**Monsieur le Directeur Général de la CRRAE-UMOA**  
**Angle Boulevard BOTREAU ROUSSEL – Rue Privée CRRAE-UMOA**  
**01 BP 2056 Abidjan 01**  
**CÔTE D'IVOIRE**

Le respect de la présentation des offres technique et financière, est requis sous peine de nullité de la soumission des entreprises.

L'offre devra répondre à toutes les préoccupations exprimées dans les spécifications techniques du présent cahier des charges.

#### 7.4 Contenu des offres

L'offre technique devra obligatoirement inclure tous les renseignements nécessaires à sa bonne évaluation, notamment :

- La présentation générale de l'entreprise ;
- l'effectif et les curriculums vitae des ressources qui interviendront dans la mission ;
- le planning de réalisation de la mission ;
- la liste des références de prestations similaires.

L'offre financière doit être établie hors taxes en FCFA et inclure tous les frais nécessaires à l'accomplissement de la mission. Elle sera composée des pièces ci-après :

- une lettre de soumission ;
- un devis confidentiel estimatif des travaux de construction de chaque ouvrage (guérite et local poubelle)
- frais relatifs au suivi de l'exécution des travaux (en pourcentage du coût total des travaux et en montant) ;
- frais relatifs à l'inscription de la garantie décennale.

#### 7.5 Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées au **Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH) situé au 4<sup>ème</sup> Etage B de l'Immeuble CRRAE-UMOA à Abidjan – Plateau ou transmises par courrier express, au plus tard le vendredi 31 mai 2024 à 12 h 00mn précises.**

Les plis fermés transmis par courrier express devront porter une date antérieure à la date et l'heure limites de dépôt, matérialisée par le cachet du transporteur ou tout autre document en tenant lieu, qui fera foi.

#### 7.6 Compléments d'informations

Pour obtenir des renseignements destinés à une meilleure appréciation du présent cahier des charges, les soumissionnaires peuvent adresser leur requête :

- **soit par télécopie au numéro 00 225 27 20 25 95 25 ;**
- **soit par messagerie électronique à l'adresse «darh@crrae.org».**

Les demandes de compléments d'informations devront être formulées par écrit, huit (08) jours calendaires au plus tard, après la date de lancement de cette consultation.

Les réponses y apportées, le cas échéant, seront publiés sur le site internet de la CRRAE-UMOA à l'adresse [www.crrae.org](http://www.crrae.org), dans la rubrique « Avis et communiqués ».

Par ailleurs, la CRRAE-UMOA se réserve le droit de communiquer des informations complémentaires au dossier d'appel d'offres, au plus tard, huit (08) jours calendaires avant la date de clôture du dépôt des offres.



## **ANNEXE** : Descriptif des locaux à aménager

### 1. Guérite principale à l'entrée du complexe

Le local à construire devra être aménagé à partir de la guérite actuelle qu'il conviendrait d'agrandir, en vue d'obtenir une surface globale utile d'environ 110 m<sup>2</sup> (±10%). Il comprendra :

- Un (1) bureau guérite n°1 à l'entrée ;
- Un (1) vestibule de passage pour les visiteurs piétons ;
- Un sens de passage libre ;
- Un (1) bureau guérite n°2 en sas d'entrées-sorties ;
- Un sas d'entrées-sorties équipé au moins de 3 à 4 tourniquets à 2 sens pour le passage des piétons. Le nombre approximatif de personnes empruntant ce contrôle d'accès serait de 600 personnes par jour ;
- Un (1) bloc toilette pour les agents de sécurité ;
- Divers ouvrants et portes d'accès.

Ces divers locaux compartimentés (guérites 1 et 2, sas d'entrées-sorties, vestibules) seront climatisés, câblés et équipés en éclairage, prise informatique et téléphonique.

Les tourniquets seront équipés de lecteurs de badges à l'entrée et à la sortie des piétons.

L'entrée et la sortie des véhicules sont également contrôlées par les lecteurs de badges qui commandent des barrières levantes.

### 2. Local poubelle

Le local à aménager sera implanté sur la réserve du complexe, aura une surface utile comprise entre 35m<sup>2</sup> et 40m<sup>2</sup>.

Il devra présenter toutes les commodités nécessaires à son accessibilité avec des chariots roulants et à sa ventilation et son aération.

Il sera doté d'un éclairage électrique et d'une adduction d'eau courante à proximité pour faciliter son nettoyage.

Des conteneurs à déchets y seront installés et le Maître d'Œuvre proposera le modèle approprié.